

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité – Dignité - Travail



PROCES VERBAL
DE LA PREMIERE SESSION ORDINAIRE DU
CONSEIL NATIONAL DE L'ITIE-RCA
AU TITRE DE L'ANNEE 2012
BANGUI LE 22 MAI 2012

L'an Deux mil douze et le vingt deux mai, s'est tenue dans la salle de conférence de l'immeuble abritant la Primature, la première session ordinaire du Conseil National de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives en République Centrafricaine (ITIE-RCA).

Cette session s'inscrit dans le cadre du mandat du Conseil National de l'ITIE-RCA décrit par le décret N° 08.260 du 18 juillet 2008 portant création, organisation et fonctionnement du dispositif institutionnel, de préparation et de suivi de la mise en œuvre de l'initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives en République Centrafricaine.

Etaient présents :

- **S.E Professeur Faustin Archange TOUADERA**, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Président du Conseil National de l'ITIE-RCA.
- Monsieur **Obed NAMSIO**, Ministre Délégué à la Présidence de la République, chargé des Mines, Président du Comité de Pilotage de l'ITIE- RCA.
- Monsieur **Simplice SARANDJI**, Ministre Directeur de Cabinet du Premier Ministre.
- Monsieur **François NAOUYAMA**, Ministre de l'Environnement et de l'Ecologie.
- Monsieur **Alfred TAÏNGA POLOKO**, Ministre de la Communication.

- Monsieur **André NALKE DOROGO**, Représentant de l'Assemblée Nationale.
- Monsieur **Robert MOIDOKANA**, Secrétaire Technique, Coordonnateur National de l'ITIE-RCA.
- Monsieur **Henri Serge DON-DING**, Représentant de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale.
- Monsieur **Félix MOLOUA**, Directeur de Cabinet au Ministère du Plan.
- Madame **Gertrude ZOUTA**, Représentante de la Chambre de Commerce et de l'Industrie.
- Monsieur **Gédéon GOTTI**, Représentant du Conseil Inter ONG en Centrafrique (CIONGCA), Rapporteur.
- Monsieur **Dominique YOUANE**, Représentant Ministère des Mines.
- Monsieur **Jean Marc FROGANDJI**, Représentant de l'UNCMCA.
- Monsieur **Gaétan MOLOTO-A-KENQUEMBA**, Représentant de la Primature.
- Monsieur **ZAOUA –GBAKAMANZOPA**, Primature.
- Monsieur **Thomas SELE**, Primature.
- Monsieur **Claver GBANGA**, Primature.
- Monsieur **Alfred NGOUYOMBO**, Représentant de la coalition « Publiez Ce Que Vous Payez ».
- Monsieur **Sylvain GOLO**, de la Radio Centrafrique.
- Marie **Pélagie KARZAGO**, de la Radio Centrafrique
- Monsieur **Jonathan HOULOUMI**, de la Télévision Centrafricaine (TVCA)

- Monsieur **ZONAITA**, de la Télévision Centrafricaine (TVCA).
- Monsieur **Julien BELA**, du journal Centrafric Matin.
- Monsieur **Dieudonné NZAPA DANGUIA**, du journal Le Citoyen.
- Monsieur **Alfred SALAMATOU**, du journal Le Confident.
- Monsieur **Gildas NABEZA**, de la Radio Ndéké Luka.
- Monsieur **Basile REMBENE**, de l'Agence Centrafrique Presse (ACAP).
- Monsieur **François BIONGO** de l'Agence Centrafrique. Presse (ACAP)
- Monsieur **Serge Hurley PATHE**, du journal Nouvelle Vision.

L'ordre du jour portait sur deux points à savoir :

- I. **Présentation du rapport annuel d'activités de l'ITIE-RCA au titre de l'année 2011 ;**
- II. **Exposé des motifs relatif à la loi ITIE et l'extension des principes ITIE à d'autres branches de l'économie nationale.**

La séance a été ouverte à 10 heures 23 minutes par Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Président du Conseil National de l'ITIE-RCA

Dans son discours d'ouverture, le Président du Conseil National a rappelé que la RCA, est aujourd'hui inscrite dans la logique d'un ETAT responsable, tourné résolument vers une gestion transparente de ses ressources extractives après cinq années consécutives de mise en œuvre rigoureuse de l'ITIE.

Le succès remarquable enregistré dans la mise œuvre de l'ITIE, constitue pour la RCA, un motif de fierté nationale et d'encouragement :

Motif de fierté nationale parce que sur le plan régional et Sous-régional, la RCA est un modèle et le leader en matière de la gestion transparente des ressources extractives.

Motif d'encouragement, parce que pour la première fois la Communauté Internationale reconnaît à sa juste valeur les efforts politiques déployés par notre pays pour rendre transparente la gestion de nos ressources extractives.

Ensuite, il a fait mention que le succès remarquable enregistré dans la mise en œuvre de l'ITIE n'est pas une fin en soi et ne saurait-nous détourner des objectifs et défis qui nous attendent à savoir la consolidation et la pérennisation des acquis de l'ITIE.

Enfin, il a mis l'accent sur l'importance de la session, en demandant aux participants d'accorder plus d'attention aux différentes communications qui vont être faites au cours de cette session.

Sur ce, le Président du Conseil National de l'ITIE-RCA a suspendu la séance.

A la reprise, la parole a été donnée au Ministre Délégué à la Présidence de la République, chargé des Mines, Président du Comité de Pilotage de l'ITIE-RCA, pour la présentation du rapport d'activités ITIE-RCA 2011 ;

I. PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE L'ITIE-RCA AU TITRE DE L'ANNEE 2011.

Dans son exposé le Président du Comité de Pilotage a présenté les réalisations de l'ITIE-RCA au cours de l'année 2011, comme ci-dessous :

1. ACTIVITES REALISEES SUR LE PLAN NATIONAL.

1.1 Organisation d'une session ordinaire du Conseil National.

Durant cette session il était convenu qu'une étude de faisabilité sur l'extension des principes et critères de l'ITIE à d'autres secteurs de l'économie et la loi ITIE soit menée.

1.2 Organisation d'une session ordinaire du Comité de Pilotage.

Au cours de cette session le Comité de Pilotage a examiné et adopté le Plan d'Action budgétisé 2011-2013, ainsi que les Termes de Références pour le recrutement d'un Administrateur indépendant chargé d'élaborer le 3^{ème} rapport ITIE-RCA et le modèle de reporting.

1.3 Organisation des ateliers de renforcement des capacités.

Pour amener les parties prenantes à mieux comprendre le fonctionnement et l'évolution de l'initiative, afin d'être au même niveau d'information, des ateliers de renforcement des capacités ont été organisés en faveur des Comités Préfectoraux de la Lobaye et la Sangha Mbaéré ; de la commission épiscopale Justice et paix ; de la Jeunesse Centrafricaine ; de la société civile et les médias.

1.4 Sur le plan de la communication.

Ont été réalisés, soixante deux (62) émissions radios sur les antennes des radios nationales, confessionnelles et communautaires, trente quatre (34) émissions télévisées et six (6) Publications dans la presse privée nationale.

1.5 S'agissant de la gestion des ressources financières.

Au cours de l'année 2011, un crédit de 102 500 000 FCFA, a été alloué à ITIE- RCA. L'Etat Centrafricain a supporté 80 % dudit budget pour le financement des différentes activités et les charges d'exploitation. Aucune contribution n'a été reçue de la part des partenaires extérieurs au cours de l'année 2011.

Cependant pour l'année 2012, la Banque Mondiale a reconduit le reliquat du fonds MDTF, d'un montant de 25 049 659 FCFA.

2. ACTIVITES REALISEES SUR LE PLAN INTERNATIONAL

L'ITIE-RCA a été conviée dans le cadre d'échange des expériences dans plusieurs rencontres internationales au cours de l'année 2011, notamment à Lubumbashi (RDC), à Berlin (Allemagne), à DILI (Timor-Leste) et enfin à Brazzaville(Congo).

A l'issue de la présentation du rapport d'activité ITIE-RCA 2011, le Premier Ministre a invité les membres du conseil à formuler leurs opinions.

A ce titre, trois préoccupations ont été enregistrées, notamment les dispositions à prendre afin de pousser

les partenaires à appuyer ITIE-RCA, au cours de l'année 2012, ainsi que la nécessité d'élargir les champs des partenaires financiers de l'ITIE-RCA à d'autres bailleurs afin de mobiliser plus de ressources pour permettre à l'ITIE-RCA d'atteindre ses objectifs en 2012.

Enfin les difficultés rencontrées notamment le non versement des indemnités des membres du Comité de Pilotage pour l'organisation des sessions dudit Comité.

Quant aux dispositions à prendre vis-à-vis des bailleurs de fonds, le Secrétariat Technique, Coordonnateur National de l'ITIE-RCA a rassuré le Conseil National, que des actions ont été entreprises.

La Banque Mondiale a été relancé déjà à deux reprises, une demande a été adressée à la GIZ, l'Ambassade de France a été sollicitée pour le financement des sessions de formation pour les comités locaux dans quatre (4) Préfectures.

En ce qui concerne l'élargissement du champ des partenaires financier de l'ITIE-RCA, le Secrétariat Technique a reconnu que cela est une nécessité.

Enfin, en ce qui concerne les difficultés pour l'organisation des Session du Comité de Pilotage, il a été convenu durant cette session ordinaire qu'un

mécanisme soit mis en place afin de trouver des solutions pour que les sessions puissent avoir lieu dans les délais. Car il a été reconnu par tous les participants que la RCA, doit avancer et préserver sa place de leader en Afrique Centrale.

II. EXPOSE DES MOTIFS RELATIF A LA LOI ITIE ET L'EXTENSION DES PRINCIPES ITIE A D'AUTRES BRANCHES DE L'ECONOMIE NATIONALE.

S'agissant du deuxième point notamment, exposé des motifs relatif à la loi ITIE et l'extension des principes ITIE à d'autres branches de l'économie nationale, Le Président du Comité de Pilotage dans son exposé a rappelé que c'est lors de la session ordinaire du Conseil National de l'ITIE-RCA, tenue le 4 juillet 2011, que ledit Conseil avait instruit le Comité de Pilotage et le Secrétariat Technique en vue de mener une étude de faisabilité sur la consécration par une loi et la possibilité d'extension des principe et critères de transparence et de la bonne gouvernance prônés par l'ITIE à d'autres branches de l'économie nationale.

Il résulte de la consultation faite auprès du Secrétariat International de l'ITIE gardien de la méthodologie ce qui suit :

1. SUR LA LOI ITIE.

Le secrétariat International a estimé que l'ITIE est un processus qui est appelé à évoluer. Donc, la figer dans une structure juridique coûteuse quant à sa modification rendrait inefficace son adaptation rapide aux circonstances pour permettre sa mise en œuvre rapide.

Le Secrétariat International a, cependant, proposé à la RCA le modèle d'Arrêté Ministériel de la République Démocratique du Congo pour compléter le dispositif réglementaire dans la mise en œuvre de ITIE.

Ce projet d'arrêté, adopté par le Comité de Pilotage de l'ITIE-RCA, le 30 Avril 2012, est présenté au Conseil National de l'ITIE-RCA pour adoption.

2. SUR L'EXTENSION DES PRINCIPES ET CRITERES ITIE

Le Secrétariat International de l'ITIE a laissé la latitude à chaque pays mettant en œuvre l'ITIE d'étendre à l'instar du Liberia, les principes et critères de la transparence et de la bonne gouvernance issus de l'ITIE, à d'autres branches de l'économie nationale.

Le Président du Comité de Pilotage a sollicité du Conseil National l'adoption de ces deux points cités, qui aura

pour avantage de renforcer la confiance et la crédibilité de la part de la Communauté Internationale pour la RCA.

A l'issue de la présentation de l'exposé des motifs relatif à la loi ITIE et l'extension des principes ITIE à d'autres branches de l'économie nationale, le Premier Ministre a invité les membres du conseil à formuler des propositions.

Sur le projet d'arrêté adopté par le Comité de Pilotage de l'ITIE-RCA, les membres du Conseil National après discussions et débats ont adopté le projet d'arrêté avec amendement.

S'agissant de l'extension des principes et critères ITIE à d'autres domaines économiques. Le conseil n'a pas adopté le principe d'extension de l'ITIE à d'autres domaines économiques. Il a été convenu de surseoir à cette extension et faire preuve de patience et attendre les orientations du Secrétariat International de l'ITIE afin de s'inspirer des expériences et réflexions globale du Secrétariat International.

Les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, Son Excellence Monsieur le Premier Ministre Chef du Gouvernement, Président du Conseil National a prononcé le discours de clôture.

Dans son discours, il a félicité les membres du Conseil National pour leur disponibilité. Il a saisi cette occasion pour exhorter tout un chacun à s'impliquer davantage dans la mise en œuvre du processus en vue de consolider les acquis de la conformité.

Enfin, il a précisé que l'ITIE donne au Gouvernement la possibilité de démontrer son engagement en faveur de la transparence dans le secteur des industries extractives, d'améliorer la gestion des finances publiques et de faire respecter l'obligation de rendre compte de la gestion des affaires publiques à la population.

C'est à 12 heures 5 minutes que S.E.M le Premier Ministre Chef du Gouvernement, Président du Conseil National, a clos les travaux de la première session ordinaire du Conseil National ITIE de l'année 2012.

Fait à Bangui le 30 MAI 2012

LE RAPPORTEUR

Gédéon GOTTI

LE PRESIDENT



Pr. Faustin Archange TOUADERA